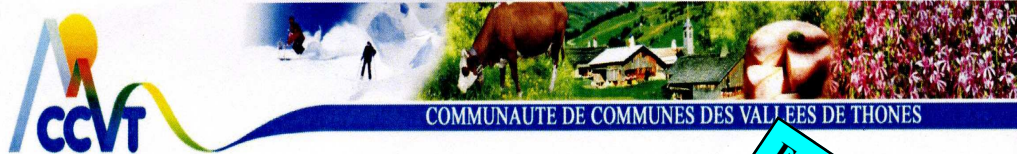


# LES PAGES INTERCOMMUNALES



## LE MOT DU PRESIDENT

Extrait du bulletin intercommunal  
n° 3 de décembre 2010

### La C.C.V.T. sur tous les terrains

Si l'action engagée par la CCVT dans de nombreux domaines ne peut servir d'excuse au retard important qu'enregistre la publication de notre troisième bulletin d'information, elle peut en être une explication majeure tant les élus de la CCVT ont été sollicités depuis de nombreux mois. Qu'on en juge plutôt !

### Une communauté élargie et donc renforcée

Au 1er janvier 2010, la CCVT a accueilli en son sein les trois communes d'Alex, la Balme-de-Thuy et Dingy-St-Clair. Cette démarche marquait l'aboutissement d'une coopération engagée depuis de longues années entre les trois communes et la CCVT aussi bien dans le domaine scolaire que social ou économique. Ce faisant, les trois communes d'Alex, La Balme-de-Thuy et Dingy-St-Clair ont rejoint une structure intercommunale plus importante que leur syndicat d'origine et la Communauté de communes a accru considérablement son poids.

Fort de cette nouvelle dimension, la CCVT a pu déployer son action dans nombre de domaines.

### De la Charte Forestière au P.E.R.

Au lendemain de sa signature en juillet 2009, la Charte Forestière est passée du stade de l'étude à celui des premières réalisations en 2010 (logo, reportage sur la filière bois en Fier-Aravis).

Par ailleurs, depuis le début du mois de juillet, la CCVT a été agréée par le Ministère de l'Agriculture comme organisme porteur d'un Pôle d'Excellence Rurale, dispositif destiné à soutenir l'activité agricole de nos vallées, et plus particulièrement la production du reblochon fermier.

### Du PPS (Programme Prévention Santé) au PLH (Programme Local de l'Habitat)

Dans le même temps, la CCVT qui avait soutenu depuis plusieurs années un programme de lutte contre les addictions a décidé, suite à une étude de santé menée au cours de l'année 2009, d'élargir son action en mettant en place un Programme Prévention Santé concernant toutes les classes d'âge et toutes les catégories de population de nos vallées.

Mais la CCVT ne pouvait pas ne pas prêter attention à l'un des problèmes majeurs de son territoire, le logement ; aussi s'est-elle engagée dans la réalisation du PLH qui s'est donné pour objectif d'augmenter d'ici six ans le nombre de logements locatifs aidés dans l'ensemble des communes.

### Sans oublier le CDDRA, la TNT ni la Maison de Retraite

Le CDDRA s'achevant fin 2010, les élus de la CCVT sont déjà invités à réfléchir sur son successeur le CDDRA (Contrat Développement Durable Rhône-Alpes) ;

Mais l'avènement proche de la T.N.T. (télévision numérique) en automne 2011 ne pouvait manquer de susciter la vigilance de la CCVT soucieuse de ne pas voir certains citoyens se retrouver d'ici un an devant un écran noir.

Quant à l'extension de la Maison de Retraite Joseph Avet, la CCVT y a largement contribué en assurant la maîtrise foncière pour les bâtiments rénovés et à construire.

Le Président,  
Jean-Bernard CHALLAMEL

# LES PAGES INTERCOMMUNALES



Extrait du bulletin intercommunal  
n° 3 de décembre 2010

## LA C.C.V.T.

### LE FONCTIONNEMENT DE LA CCVT

#### Les élus :

Un 5ème vice-président a été élu en la personne de **Christian DEROUSSIN**, Maire de LA BALME DE THUY, en charge du programme « contrat rivières » du Fier, et de toutes les questions ayant trait à l'eau.

#### Le Personnel :

**Dorine PEREZ-RAPHOZ** a remplacé **Nicolas PEGAT** dans ses fonctions d'ambassadeur de tri.

**Elodie COLOMB** remplace **Audrey CODA-ZABETTA** dans ses fonctions d'animatrice en milieu rural.

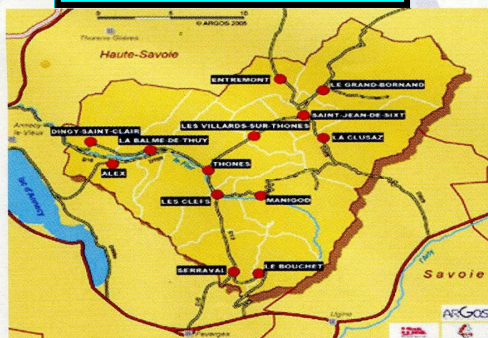
### INFORMATIONS :

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes se compose de 13 communes, dont 10 du Canton de Thônes :

• Mairie de Thônes	<a href="http://www.mairie-thones.fr">http://www.mairie-thones.fr</a>	04.50.02.91.72
• Mairie des Clefs		04.50.02.95.01
• Mairie du Bouchet Mont Charvin	<a href="http://www.bouchet-mont-charvin.com">http://www.bouchet-mont-charvin.com</a>	04.50.27.50.77
• Mairie des Villards sur Thônes	<a href="http://www.lesvillardsurthones.fr">http://www.lesvillardsurthones.fr</a>	04.50.02.07.88
• Mairie de Saint Jean de Sixt		04.50.02.24.12
• Mairie de La Clusaz	<a href="http://www.laclusaz.org">http://www.laclusaz.org</a>	04.50.32.65.20
• Mairie du Grand Bornand		04.50.02.78.20
• Mairie de Entremont, hors canton	<a href="http://www.entremont-village.com">http://www.entremont-village.com</a>	04.50.03.51.90
• Mairie de Manigod		04.50.44.90.20
• Mairie de Serraval		04.50.27.50.09
• Mairie de Alex, hors canton	<a href="http://www.alex-village.com">http://www.alex-village.com</a>	04.50.02.87.05
• Mairie de Dingy Saint Clair, hors canton		04.50.02.06.27
• Maire de La Balme de Thuy	<a href="http://www.labalmedethuy.fr">http://www.labalmedethuy.fr</a>	04.50.02.16.89

La superficie totale est de 368.02 km pour une population d'environ 18162 habitants permanents au 01/01/10.

Accès internet  
[www.ccv.t.fr](http://www.ccv.t.fr)



Communes	Population	Superficie en m <sup>2</sup>
La Balme de Thuy	355	17.79 km
Le Bouchet	245	18.52 km
Les Clefs	587	18.47 km
La Clusaz	1944	40.62 km
Le Grand-Bornand	2243	61.42 km
Manigod	952	44.12 km
Serraval	692	19.73 km
Saint Jean de Sixt	1266	12.21 km
Thônes	6077	52.33 km
Les Villards sur Thônes	1000	13.32 km
Entremont	579	18.35 km
Alex	975	17.02 km
Dingy Saint Clair	1247	34.12 km

# LES PAGES INTERCOMMUNALES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

Accès internet  
[www.ccv.fr](http://www.ccv.fr)

## Infos Tri

### Que deviennent les déchets des conteneurs jaunes ?



1 Dépôt des déchets dans les bornes de tri



2 Vidage des bornes puis transfert au centre de tri



3 Dépôt des déchets du bac jaune sur un tapis roulant

Passage des déchets dans différentes machines et sous les yeux experts des agents de tri ...



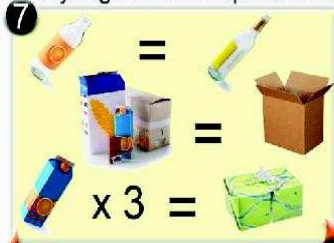
4 ... pour être séparés en différents flux de matière



8 Mise en vente et consommation des produits

### LE CYCLE DU TRI ET DU RECYCLAGE

7 Recyclage en usine spécialisée



6 Mise en balle des déchets par flux



5 (plastique, papier, carton, aluminium, acier...)

### « Plus je trie, plus je paie cher » : oui et non

Les tonnes de déchets triés coûtent environ 4 fois moins cher que les ordures résiduelles à traiter.

Ces économies ne suffisent cependant pas à compenser les variations économiques auxquelles nous devons faire face :

- augmentation du coût de l'incinération des ordures ménagères : + 13% en 2 ans,
- mise en place de nouvelles taxes dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement",
- baisse du prix de revente des matières recyclées, liée à la crise économique,

- fluctuation des prix du carburant,
- investissements importants.

Le tri n'engendrera pas de baisse du montant des redevances mais il permet de limiter les augmentations.

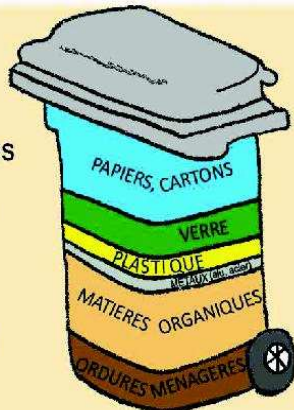
Mais le tri est avant tout un geste important pour la planète et la sauvegarde de nos ressources naturelles.



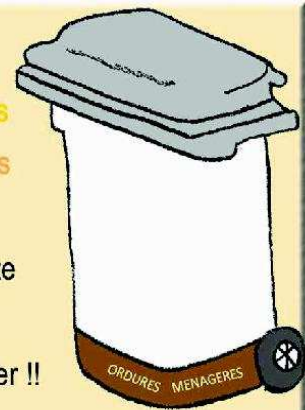
# LES PAGES INTERCOMMUNALES

## Le saviez-vous ?

Nos poubelles sont composées à plus de **80%** de déchets recyclables !!



Après avoir trié le verre, les emballages et déposé les déchets organiques dans un composteur, il ne reste que 20% d'ordures ménagères à incinérer !!



Lorsqu'ils ne sont pas recyclés, les déchets sont brûlés ou enfouis. Ces techniques dégagent de la pollution dans l'air et dans le sol et ne sont pas durables. En triant, on limite le recours à ces techniques.

Le tri permet de remplacer les matières premières (le pétrole, le bois, l'eau, les métaux) par les déchets recyclables.

## LE TRI, ON DIT OUI !

## TRIEURS, TRIEUSES : BRAVO !!!

En 2010, grâce aux gestes de tri de l'ensemble des habitants de la CCVT, les déchets d'emballages ont eu une seconde vie !!

Matériaux recyclés	Produits recyclés fabriqués
 <p>20 tonnes d'acier recyclées</p>	 <p>380 chariots de supermarché</p>
 <p>1 358 tonnes de verre recyclées</p>	 <p>1 276 tonnes de verre fabriquées</p>
 <p>52 tonnes de plastique recyclées</p>	 <p>70 000 pulls polaires</p>

## Le compostage, une idée fertile !

Le compostage des matières organiques présente un double avantage :

- la diminution du volume des ordures ménagères,
- la production d'un engrais naturel idéal pour vos fleurs et vos plantes !



La CCVT vous propose des composteurs au tarif de 20€. Profitez-en !  
04 50 19 10 06

# LES PAGES INTERCOMMUNALES

Accès internet  
www.ccvt.fr

## DECHETTERIES



Tous les habitants de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (C.C.V.T) ont accès aux cinq déchetteries : Thônes, St-Jean-de-Sixt, Manigod, Serraval et Dingy-St-Clair.

THONES							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	fermé	
<b>Déchets acceptés</b> : DEEE <sup>1</sup> , encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries <sup>2</sup> , huiles <sup>2</sup> , pneus <sup>2</sup> , DMS <sup>3</sup> , collecte sélective (verres, journaux, emballages). Accepte les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture. Accepte les déchets des professionnels							
ST JEAN DE SIXT							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	fermé	
<b>Déchets acceptés</b> : DEEE <sup>1</sup> , encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries <sup>2</sup> , huiles <sup>2</sup> , pneus <sup>2</sup> , DMS <sup>3</sup> , collecte sélective (verres, journaux, emballages). Accepte les cadavres d'animaux < 40 Kg aux horaires d'ouverture. Accepte les déchets des professionnels							
MANIGOD							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi		dimanche et jours fériés
fermé	14h-17h	fermé	14h-17h	14h-17h	Heures d'été : 10h-12h 14h-18h Heures d'hiver : 10h-12h 14h-17h		fermé
<b>Déchets acceptés</b> : encombrants, gravats, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles, batteries <sup>2</sup> , huiles <sup>2</sup> .							
SERRAVAL							
lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
13h30-16h30	fermé	fermé	fermé	fermé	9h-12h	fermé	
<b>Déchets acceptés</b> : encombrants, ferraille.							
DINGY SAINT CLAIR							
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche et jours fériés	
fermé	fermé	13h30-17h30	fermé	fermé	8h-12h 13h30-17h30	fermé	
<b>Déchets acceptés</b> : DEEE <sup>1</sup> , encombrants, gravats, incinérables, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries <sup>2</sup> , huiles <sup>2</sup> , collecte sélective (verres, journaux, emballages).							

<sup>1</sup> DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, fours, télévisions, téléphones etc.)

<sup>2</sup> Huiles moteur, pneumatiques et batteries : interdit aux professionnels, particuliers acceptés (maxi 4 pneus).

<sup>3</sup> DMS : Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, solvant...).

Elagage : section inférieure à 10 cm.

### Déchets interdits :

- amiante ou tout matériau en contenant ;
- déchets contaminés de la profession médicale ;
- médicaments ;
- souches d'arbres ;
- cuve à fuel ;
- déchets présentant un risque pour les personnes : bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...

Pour vous en débarrasser, adressez-vous aux producteurs de ces déchets.

### Conditions d'accès

#### Accès gratuit :

- pour les particuliers, jusqu'à 2m<sup>3</sup>/jour ;
- pour les professionnels, DEEE, ferraille, gros cartons.

#### Accès payant :

- pour les entreprises, artisans, commerçants
  - 1 ticket pour 1 m<sup>3</sup> ou 1/2 m<sup>3</sup>
  - 1 ticket pour 10 L ou 5 L de DMS
- pour les particuliers
  - à partir de 2 m<sup>3</sup>/jour : 1 ticket par m<sup>3</sup> ou 1/2m<sup>3</sup>

#### Accès interdit :

- véhicules dont PTAC > 3,5T
- remorques dont PTAC > 750kg

# LES PAGES INTERCOMMUNALES

## TÉLÉVISION de l'analogique au numérique

### Le temps du changement

#### Aujourd'hui :

Jusqu'au mois de juin 2010, les communes des vallées de Thônes ont été couvertes par un réseau d'émetteurs analogiques répartis, depuis l'origine, en :

7 émetteurs généraux installés par les chaînes,

16 émetteurs locaux installés aux frais des communes.

En septembre 2011, ce système cessera d'exister.

#### D'ici un an :

Ce système cessera d'exister et sera remplacé par la télévision numérique terrestre.

En Haute-Savoie et dans nos vallées, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) a fixé la date de passage au « tout numérique » dans la **zone de réception de France 3 Rhône au 14 juin 2011 et dans la zone de réception France 3 Alpes au 20 septembre 2011**. La diffusion analogique depuis tous les émetteurs de ces zones devra être impérativement arrêtée à ces dates.

#### Comment cela va-t-il se passer ?

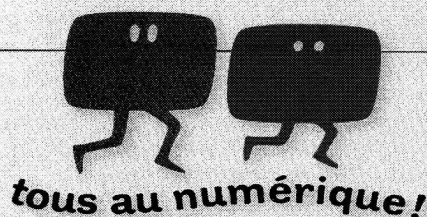
Cas le plus général : Le respect des obligations de couverture imposées aux chaînes de télévision.

Aujourd'hui, presque 91 % de la population métropolitaine est couverte par la TNT hertzienne terrestre (que l'on reçoit grâce à l'antenne réseau). La loi du 5 mars 2007 prévoit qu'au 30 novembre 2011, les chaînes gratuites actuellement diffusées en mode analogique (TF1, France 2, France 3, France 5, Arte, M6) devront être reçues en mode numérique par voie terrestre par 95 % des habitants. Le Conseil a adopté la liste des zones retenues pour la desserte de la TNT dans notre région. Le détail de ces zones est disponible sur le site internet : [www.csa.fr/TV\\_numerique/tnt\\_zones\\_cartes.php](http://www.csa.fr/TV_numerique/tnt_zones_cartes.php). Les émetteurs retenus seront mis en service au plus tard trois mois avant le passage au « tout numérique », afin de garantir la continuité de la réception des chaînes.

Mais tous les émetteurs analogiques ne seront pas reconduits en mode numérique.

Pour atteindre les objectifs de couverture nationale et départementale, la loi n'exige pas que tous les émetteurs analogiques soient convertis au mode numérique. En France, le déploiement de la TNT est entièrement financé par les chaînes. Le Conseil n'a pas, en l'état actuel des textes, le pouvoir de leur imposer d'aller au-delà des obligations de couverture fixées par la loi ou des engagements déjà pris par elles devant lui. Il a donc établi la liste des émetteurs analogiques qui seront éteints lors du passage au « tout numérique ». Sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, 16 petits réémetteurs sont concernés.

Des cartes de couverture définitive seront fournies par le C.S.A. environ six mois avant le passage à la télévision « tout numérique ».



#### Qu'en sera-t-il alors ?

**Première hypothèse :** possibilité de réorientation d'antenne

L'arrêt d'un émetteur analogique sur une zone ne signifie pas que l'ensemble de cette zone ne pourra plus recevoir la TNT par voie hertzienne terrestre. Bien souvent, une simple réorientation d'antenne vers un émetteur voisin suffira à bien capter les chaînes de la TNT.

**Deuxième hypothèse :** l'écran reste noir

Théoriquement, le téléspectateur dispose d'autres modes de réception : la diffusion par satellite, par câble ou par l'ADSL.

Plus d'informations sur  
[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou en appelant le

**0970818818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local,  
du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



**Je fais attention  
au démarchage à domicile!**

## Existe-t-il des aides ?

**Des aides ont été mises en place pour passer à la télé tout numérique, attribuées sous certaines conditions :**

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.
- **une assistance technique** pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans ou plus et /ou souffrant d'un handicap  $\geq 80\%$ .

**CONCLUSION :** selon nos toutes dernières informations, la commune de La Balme de Thuy faisant partie de la zone de réception de France 3 Rhône ferait son passage au tout numérique le 14 juin 2011.

**IMPORTANT,** nous vous recommandons la plus grande vigilance envers tous les démarchages (y compris par téléphone), personne n'ayant le droit de se présenter au nom de la mairie ou avec un prétendu accord de la mairie.

**Avant toute décision ou prise de RV n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie ou un élu proche de chez vous.**